

A l'attention de :

Madame BELLONE Flora, Madame DEHARBE Karine, Monsieur DIBIAGGIO Ludovic, Madame KRAFFT Jackie, Monsieur LERAY Grégoire, Madame MAYRHOFER Ulrike, Madame MILLET-DEVALLE Anne, Monsieur LUPPI Philippe, Monsieur REIS Patrice, Madame ROUBY Evelyne, Monsieur RUMPALA Yannick, Madame TÜRK Pauline, Monsieur CHARLIER Christophe

Etudiants élus :

Monsieur AYMARD Jean-Christophe, Madame CAVALLI Isabel, Monsieur CIMITERRA Martin, Monsieur DOUCY Elliot

Membres extérieurs :

Monsieur CONTAL François, Monsieur DURAND Renaud, Madame MAGARO Patrizia

Personnel administratif :

Madame PIECZYRAK Iwona, Madame HEINTJE-LABARA Sandrine

Membres invités :

Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur NAPOLETANO Mauro

Nice, le 13/04/2023

Chers membres du conseil,

Je vous prie de trouver ci-après le compte rendu de la réunion de notre conseil qui s'est déroulée

**Le 12 avril 2023
de 17h30 à 19h00
en présentiel/visio-conférence zoom**

Étaient présents en personne ou en visioconférence :

Madame BELLONE Flora, Madame DEHARBE Karine, Monsieur DIBIAGGIO Ludovic, Monsieur GUERINI Marc (en représentant de Madame Pauline TÜRK), Madame MAYRHOFER Ulrike, Madame MILLET-DEVALLE Anne, Monsieur LUPPI Philippe, Monsieur REIS Patrice, Monsieur RUMPALA Yannick, Mme ROUBY Evelyne, Madame CAVALLI Isabel, Monsieur CIMITERRA Martin, Monsieur DOUCY Elliot, Madame PIECZYRAK Iwona

Étaient excusés : Monsieur BRUNO Olivier, Madame KRAFFT Jackie, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur NAPOLETANO Mauro, Monsieur CHARLIER Christophe, Monsieur AYMARD Jean-Christophe, Monsieur CONTAL François, Monsieur DURAND Renaud, Madame MAGARO Patrizia, Monsieur MONTAGNAT Johan, Madame HEINTJE-LABARA Sandrine

La séance commence à 17h 30.

En préambule du Conseil, la direction de l'Ecole Doctorale fait un point sur le budget de l'Ecole Doctorale, qui est de 18000 euros pour l'année 2023. Elle propose que le montant de ce budget dédié au soutien aux missions des doctorants soit fixée à 6000 euros pour l'année 2023.

Cette décision est approuvée par le conseil.

Une discussion s'engage sur le montant maximum de financement que l'ED peut accorder par mission. Il est décidé que ce montant ne peut pas excéder 300 euros par mission sauf cas exceptionnel (par exemple celui de doctorants non financés). Tous les demandes de financement exceptionnel, au-delà de la limite de 300 euros, devront être examinées individuellement par le conseil.

Le conseil aborde ensuite dans l'ordre les points à l'ordre du jour :

1. Point sur les nouveautés du CSID (Comité de Suivi Individuel du Doctorant): validation des nouveaux règlements et formulaires CSID 2023 et rappel calendrier 2023)

Le conseil étudie les propositions de nouveaux documents de cadrage pour la mise en place des CSID en conformité avec les modifications de l'arrêté des études doctorales prévu par le décret du 26 Aout 2022. Ces documents sont validés par le conseil. Ils seront mis à disposition des usagers, en français et en anglais, sur le site de l'ED d'ici la fin du mois d'avril. Une communication serait faite par l'ED auprès des doctorants et des encadrants avant la période à laquelle doivent se réunir ces comités (mi-mai à mi-juillet).

La direction de l'ED attire en particulier l'attention des directions de unités de recherche sur le fait qu'il relève de leur responsabilité de garantir que les nouveaux doctorants sont bien associés au choix des membres de leur comité et aussi que les réunions des comités se tiennent bien dans les délais prévus.

En complément du point 1, la direction de l'ED, soumet au conseil pour approbation, le nouveau formulaire de demande de soutien financier que les doctorants doivent soumettre à l'ED quand ils sollicitent l'Ecole pour un co-financement de mission. Ce nouveau formulaire simplifie la procédure, dans la mesure où l'organisation de la mission reste entièrement du ressort de l'Unité de Recherche, et l'ED octroie l'aide sous la forme d'un transfert de fond à l'unité de recherche une fois que l'accord est donné pour un soutien.

Le conseil approuve cette procédure.

Sous la suggestion des représentants des doctorants, l'ED communiquera à l'ensemble des doctorants l'information sur la nouvelle procédure. Les directeurs de laboratoires sont invités également à relayer l'information auprès de leurs gestionnaires et encadrants.

2. Point Doctoriales du 31 Mai 2023

L'appel à contribution pour les doctoriales DESPEG 2023 sur le thème des "**Nouveaux défis internationaux**" a été lancé auprès des doctorants vendredi 7 avril. Il sera relayé auprès de toute la communauté très prochainement. La date limite de soumission des contributions a été fixée au 2 mai.

La direction de l'ED espère que cette édition 2023 sera aussi réussie que l'édition 2022 et invite en particulier les directions des unités de recherche à veiller à ce que le plus grand nombre (doctorants et encadrants) puissent participer à l'évènement à la date du 31 Mai 2023.

3. Point Election des représentants de doctorants au conseil de l'ED

La direction de l'ED propose de fixer la date des élections des représentants des doctorants au conseil de l'ED au mardi 6 juin 2023.

Pour rappel, les dernières élections ont eu lieu le 25 mai 2021 et notre règlement intérieur prévoit un renouvellement des mandats tous les 2 ans.

La campagne d'information et de sollicitation des candidatures sera lancée d'ici la fin du mois d'avril.

4. Choix des dates pour le concours des contrats doctoraux 2023

L'Ecole Doctorale DESPEG sera en mesure d'octroyer **12 contrats doctoraux en 2023** (incluant le contrat additionnel lié à la convention SKEMA-ED-DESPEG).

Le conseil de l'Ecole Doctorale a arrêté les dates suivantes pour le concours 2023:

- Ouverture de la campagne : le jeudi 1er Juin 2023
- Clôture dépôt candidatures via ADUM : le mercredi 28 juin 2023
- Remontée à l'ED des classements des unités de recherche et des fiches de sélection : Vendredi 30 juin 2023 à midi
- Interclassement ED : Lundi 3 juillet 2023 au matin
- Auditions des candidats : Mardi 11 juillet 2023

5. Dossiers Individuels devant être examiné en conseil

Le conseil réexamine une demande d'admission en doctorat déposée par une enseignante-chercheuse en activité dans une Université Marocaine souhaitant réaliser une thèse au CERDACFF. Le dossier a été amélioré par rapport à la première demande, notamment les pièces attendues ont été versées dans leur intégralité, et le projet de recherche a été remanié. Le conseil émet un avis favorable à cette demande.

6. Questions diverses

Dans les questions diverses, sont traitées 2 demandes de soutien financier pour deux doctorants du GREDEG. La première demande vise à soutenir un doctorant accepté pour communication au Congrès ESA World (Economist Scientific Association) qui se tiendra à Lyon fin juin. Il s'agit d'un congrès scientifique de premier plan dans le champ d'expertise et de recherche du doctorant. La seconde demande vise à soutenir la participation à une école de recherche pour une doctorante acceptée à l'AFMAT doctoral workshop qui se tiendra à Gérone en Espagne début juin. La thématique de l'événement est en bonne adéquation avec le sujet de recherche de la doctorante et le format de l'événement (doctoriales) prioritaire.

Le conseil donne un avis favorable pour que l'ED soutienne à hauteur de 300 euros chacune de ces missions.

Une demande de soutien de l'association des Jeunes Chercheurs 06, pour un montant de 200 euros, est également présentée au conseil. Il s'agit d'une demande visant à co-financer la constitution d'une infographie des associations utiles aux doctorants sur le territoire français. Cette initiative a obtenu le soutien de deux autres Ecoles Doctorales de UCA et un accord de principe de la part de l'Ecole Doctorale DESPEG en décembre 2022.

Cet accord est validé par le conseil de l'ED DESPEG.